

INDEX *du* QUINZIEME VOLUME.

Bills introduits sur permission obtenue.

ordonné qu'il soit porté au Conseil Législatif, 329. Passé par le Conseil Législatif avec des amendements, 425. Les amendements considérés, 439. Passés, et ordonné que le Bill soit reporté au Conseil Législatif, 445. Sanction Royale, 609.

Pour autoriser certaines personnes d'ouvrir un chemin de Barrière depuis St. Armand jusqu'à St. Jean, permission donnée, 159. Présenté et lu pour la première fois, 349. Lu une seconde fois, 365. Référé à un Comité, 367. Le Comité fait rapport, 403. Motion faite et débattue pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill, 487. La Chambre en Comité sur le Bill, 489. Le Comité se dissout faute de *Quorum*, *ibid.* Le Comité renouvelé, 493. Le rapport et ordonne que le Bill soit imprimé, 495.

Pour le secours de la Société Bienveillante de Québec, permission donnée, 167. Présenté et lu pour la première fois, 201. Lu une seconde fois et référé à un Comité, 279. Le Comité fait rapport, 313. Le rapport considéré, approuvé, et ordonné de grossoyer le Bill, 331. Lu une troisième fois, 355. Passé et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 357. Passé par le Conseil Législatif avec des amendements, 433. Les amendements considérés, 457. Quelques uns accordés, 473. La Chambre en Comité sur le quarantième amendement, *ibid.* Le rapport, et l'amendement négatif, 475. Les autres accordés, et un Comité nommé pour déduire des raisons pour le désaveu au quarantième, 477. Rapport du Comité, 479. Les raisons accordées, 481. Une conférence demandée avec le Conseil Législatif, 483. Le Conseil Législatif consent à la conférence, 485. Les Directeurs font rapport qu'ils ont été à la conférence, 491. Le Conseil Législatif se désiste du quarantième amendement, 493. La Sanction Royale au Bill est suspendue 611.

Pour permettre aux habitants de la Cité et fauxbourgs de Québec de couvrir leurs maisons en bardeaux, permission donnée, 277. Présenté et lu pour la première fois, 337. Lu une seconde fois, 349. La Chambre en Comité sur le Bill, 311.

pour